Fiche L'égalité au sein de notre SCIC/ SCOP
Exemples d'actions

2025

Objectif : Etre exemplaire en termes de prise en compte de l'égalité que ce soit au niveau de la gouvernance ou au niveau du parcours coopérateur ou salariés non coopérateur.

Dans une SCIP / SCIC, chaque salarié associé dispose d'une voix, quel que soit son statut, son ancienneté et le montant du capital investi sur le principe : une personne = une Voix

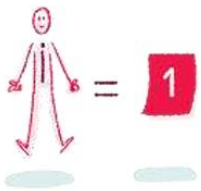

Les incontournables :

- **Les postes et la coopération sont ouverts à tous**
  - **P**as de prise en compte du nom de la personne lors du **Recrutement**
  - Parcours gérant et d'administrateur ouverts à tout parcours de vie et de formation
  - Nous mettons en place des temps, des outils et de la communication à visée pédagogique pour permettre à chacun, quel que soit son parcours de comprendre le fonctionnement de la coopération et d'y prendre part
  - Nous sollicitons et prenons en compte l'avis de chacun lors des temps d'évaluation du fonctionnement de la Scop/ SCIC
  - Nous plaçons nos réunions du CA, essentiellement en après-midi, sur le temps de travail majoritairement et non plus en soirée comme auparavant.

- **Formation / sensibilisation aux enjeux de l'égalité professionnelle**
  - Formation et sensibilisation au Vocabulaire et aux attitudes discriminantes
  - Charte pour les partenaires extérieurs qui souligne l'importance de la non-discrimination
  - Communication sur un circuit en interne pour faire remonter les comportements discriminants
  - Arrêt motivé des partenariats avec des partenaires qui ont des comportements non respectueux de nos valeurs d'égalité

Autres exemples d'actions

- **Promotion et recrutement pour favoriser la mixité sociale : exemples d'actions**
  - Accueil de stagiaires dès la 3em de milieux professionnels défavorisés (plateforme viens voir mon taf)
  - Partenariat avec les lycées professionnels
  - Faire travailler des ESAT
- **Prendre en compte les spécificités liées au genre et au physique : exemples d'actions**
  - Mise en place d'un coaching pour permettre le travail physique pour tous, en plus des formations PRAP
  - Mise en place du congé de menstruation (1 journée)